

2007-05-05

Objet : Opération façade action d'accompagnement de l' OPAH de Revitalisation Rurale.

Suite à l'étude Habitat réalisée sur le territoire, le Pays Haut Languedoc et Vignobles va engager une Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale en Mai 2007 pour une durée de cinq ans.

L'OPAH RR prévue sur tout le territoire du Pays HLV sera complétée par des actions d'accompagnement dont certaines ont pour but la revalorisation des centres anciens.

La mise en valeur des façades dans les centres bourgs permettra de redynamiser et de mettre en valeur le village. Les façades sont la partie privée constituant l'espace public, leur restauration a donc un impact direct sur le cadre de vie des habitants des centres anciens (rues, places...).

Cette action est donc destinée à encourager tous les propriétaires (résidences principales ou secondaires) à engager des travaux de façade qui répondent à un cahier des charges précis. Le cahier de recommandations architecturales édité par le Pays HLV sera également un document de référence.

Un périmètre d'intervention sera déterminé dans chaque centre ancien.

Chaque dossier fera l'objet d'un avis et conseil avant travaux et d'une visite de conformité après travaux.

Un objectif de deux cent cinquante façades rénovées par an peut être atteint sur le territoire du Pays.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée la mise en place d'une opération de ce type, en accompagnement de l'OPAHRR, dont le coût total est évalué à 967.500 €, et pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

Région Languedoc-Roussillon	48.375 €
Département de l'Hérault	48.375 €
Communautés de communes	48.375 €
Autofinancement des propriétaires.....	822.375 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte, sur le plan de financement proposé et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte, sur le plan de financement proposé et autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Bédarieux, le 10 mai 2007.

Le Président,
Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 30 mai 2007
